

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 10 octobre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 3 octobre 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre – CERBINO BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine –

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBERT IMBERT Isabelle
M. BERARD Maxime à M. CHARPIOT François
Mme COURT Sylvie à M. GRANGAUD Sélim Thomas
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
Mme FEUTIER Lucie à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. GARCIN Aurélien à Mme FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : M. CHARPIOT François

OBJET : Extension du réseau de chaleur : Demande de subvention

N°20231010-06

Rapporteur : M. Dominique MOULIN

Synthèse et exposé des motifs

La commune a accordé un droit de raccordement au réseau de chaleur bois énergie pour le bâtiment en construction de la Maison France Services, Maison de santé de la communauté de communes et Maison des Solidarités du Département et l'immeuble à venir de 13 logements privés situé Place du Général Albert.

Le schéma directeur du réseau de chaleur de Guillestre a souligné la capacité des installations à accepter des raccordements supplémentaires, permettant une optimisation du fonctionnement de la chaufferie et des coûts.

Le règlement de service du réseau de chaleur prévoit que les frais de raccordement sont à la charge du demandeur sur la base du coût réel des travaux, subventions déduites.

La commune, maître d'ouvrage des projets de raccordement, engage les études et travaux nécessaires ainsi que les demandes de subventions afférentes.

Les demandeurs s'acquitteront des frais de raccordement inscrits sur la police d'abonnement à sa souscription.

Monsieur l'Adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'optimiser le fonctionnement de la chaufferie bois et du réseau de chaleur ;

CONSIDERANT l'accompagnement technique et administratif du Département pour solliciter les aides financières de la Région et l'ADEME ;

VU la décision du maire n°2023-34 autorisant la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau de chaleur par les bureaux d'études ADRET et AEV, pour un montant total de 8 220 € HT ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du lundi 2 octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux VRD	79 400 €	Région PACA	31 086 €	30%
Travaux sous-station	16 000 €	ADEME	41 448 €	40%
Etudes de maîtrise d'œuvre	8 220 €			
		Autofinancement communal	31 086 €	30%
TOTAL	103 620 €	TOTAL	103 620 €	

- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 30%, soit 31 086 € ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'ADEME pour un montant de 40%, soit 41 448 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer toutes conventions et documents afférents au projet et à la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 11 octobre 2023,
 Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 17 OCT. 2023

Publié le : 17 OCT. 2023